

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du vendredi 9 juin 2023

DEL_20230609_05

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

21

26

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Laurence FREMINET - Gilles BRIAND - Hervé MORICE - Sébastien WAIRY - Denis ROULAND - Stanislas FONLUPT - Stéphanie BURNEL - Eric MEIGNEN - Olivier CECILE - Benoît PICHARD - Laurence DUPONT - Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS - Jean-Pierre LE CROM - Magali MACE - David PELON - Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU - Aurélie LE GUNEHEC

Objet :

**Désaffectation et
déclassement du
domaine public de la
salle des Rivières
parcelle sise rue
Claude Monet,
cadastrée AY n° 545**

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Eric MEIGNEN
- Emilie CORDIER a donné son pouvoir à Claude AUFORT
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Elodie LE BOT a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE
- Michel CONANEC a donné son pouvoir à Aurélie LE GUNEHEC

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

12 juin 2023

Et que la convocation avait été faite le

1er juin 2023

Absents : Thierno DIALLO, Cécile NICOLAS et Alain DESMARS

M. Benoît PICHARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Considérant :

La délibération du conseil municipal du 21 septembre 2022 qui autorisait le maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la cession entre la ville et la CARENE.

Qu'il convient de constater la désaffectation de la salle des rivières cadastrée AX n° 545 sise rue Claude Monet pour ensuite la déclasser du domaine public communal en vue de la reclasser dans le domaine privé communal préalablement à leur cession.

Que la ville n'a en l'état aucun intérêt à conserver la parcelle en cause, celle-ci étant inexploitée et nécessitant une dépollution. Ainsi la réalisation de cette opération permettrait à la ville d'optimiser son patrimoine en cédant un bien inutilisé au prix de 150 000 € approuvé en conseil municipal du 21 septembre 2022.

Qu'il convient donc en préalable à la cession de cette parcelle de procéder à son déclassement du domaine public communal. C'est ainsi que l'accès à cette parcelle a été condamné depuis plusieurs années, et qu'un arrêté municipal de désaffectation en date du 5 mai 2023 a été pris en vue de prononcer son déclassement du domaine public communal.

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le 15/06/2023

ID : 044-214402109-20230609-DEL_20230609_05-CC



Que l'enquête publique préalable n'est obligatoire que dans le cas du déclassement d'une voie publique si les fonctions de desserte et de circulations sont altérées (cf art L 143-1 du code de la voirie routière)

Après avis favorable de la commission d'urbanisme qui s'est réunie le 5 juin 2023, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la désaffectation puis le déclassement du domaine public communal de la parcelle sise rue Claude Monet, cadastré AY n° 545 d'une superficie totale de 2097 m².

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Urbanisme en date du 5 juin 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

Article 1 : D'approuver la désaffectation puis le déclassement du domaine public communal de la parcelle sise rue Claude Monet, cadastré AX n° 545 d'une superficie totale de 2097 m².

Article 2 : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le 15/06/2023
ID : 044-214402109-20230609-DEL_20230609_05-CC